

trice générale, qui a la surveillance de tout l'hôpital. Cette dame a sous ses ordres des surveillantes de deux genres différents : les unes appartiennent à l'Ordre de la Croix-Rouge ; leurs fonctions sont absolument gratuites ; elles surveillent l'organisation des salles, la distribution des médicaments, la nourriture, et peuvent pratiquer des pansements ; les autres sont des sœurs de charité (laïques), et des infirmières, qui tous sont rétribués. Il y a aussi des infirmiers.

Toute cette organisation est dirigée par un comité supérieur, placé lui-même sous les ordres de S. M. l'Impératrice. C'est ce comité qui nomme tout le personnel de l'hôpital, reçoit les dons, récolte les sommes nécessaires au fonctionnement de l'hôpital et établit la comptabilité.

Cette organisation est complétée par un Asile, où sont reçus les malades qui, au sortir de l'hôpital, ne peuvent trouver à gagner leur vie. Cet asile renferme 12 lits, dont 7 pour les hommes et 5 pour les femmes ; il a reçu, en cinq ans, 888 personnes.

SUISSE

LA CROIX-ROUGE DANS LA SUISSE ROMANDE

Le jeudi 7 novembre 1889 a eu lieu à Fribourg l'assemblée générale de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge. C'était la première fois qu'elle se tenait dans une ville de la Suisse romande.

La réunion, présidée par M. le D^r Stähelin (d'Aarau), a approuvé le rapport et les comptes pour l'année 1888. A la fin de cette année, la Société comptait 3517 membres et disposait d'un capital de 16,213 francs. Ces chiffres sont bien minimes, si on les compare aux résultats obtenus dans les autres pays qui ont adhéré à la Convention de Genève. Le D^r Stähelin et les orateurs qui l'ont suivi ont insisté sur la nécessité de donner un plus grand développement à l'œuvre de la Croix-Rouge suisse, encore à peine connue dans plusieurs cantons. On a appris avec plaisir les progrès récents faits

dans le canton de Fribourg, où la Société vient de recruter plusieurs centaines d'adhérents.

Le soir, M. le D^r Haltenhoff, de Genève, membre du Comité central suisse de la Croix-Rouge, a donné à la salle de la Grenette, devant un nombreux public des deux sexes, une conférence sur l'œuvre de la Croix-Rouge en général, ses origines, son développement dans les différents Etats, ses modes d'action multiples, et les services rendus par les associations de la Croix-Rouge dans les guerres qui ont attristé l'Europe depuis leur fondation.

L'orateur a démontré la nécessité pour le peuple suisse de ne pas rester en arrière des autres pays et d'organiser d'avance, de préparer jusque dans les moindres détails les secours volontaires qui devront, au jour du danger, coopérer avec le corps sanitaire de l'armée. Il a appelé de ses vœux la constitution de sections de la Croix-Rouge suisse dans toutes les localités un peu importantes, et recommandé, en particulier, la formation d'associations féminines, qui se sont montrées partout si utiles à la réussite de l'œuvre.

Peu de jours après, les journaux genevois publiaient l'appel suivant pour la formation d'une section dans le canton de Genève :

La *Société centrale suisse de la Croix-Rouge* a pour but de préparer et d'organiser en temps de paix l'assistance volontaire aux militaires blessés ou malades de l'armée fédérale. En temps de guerre, elle met son matériel et son personnel de secours à la disposition du gouvernement fédéral, soit du médecin en chef de l'armée. Il est superflu d'insister sur l'importance des services que la Croix-Rouge serait appelée à rendre aux défenseurs de notre neutralité et de notre indépendance.

Cette association patriotique, comme toutes celles du même genre qui existent dans les autres pays, est issue de la grande réforme humanitaire inaugurée par la Convention de Genève en 1864. D'origine encore récente, l'association suisse de la Croix-Rouge compte déjà quelques milliers de membres. Elle n'est cependant pas assez connue dans notre canton, bien qu'il ait été le berceau de l'œuvre, qu'il lui ait donné son nom et soit encore le siège du Comité international. Ce comité, reconnu par les sociétés des différents pays, auxquelles il sert de centre et d'intermédiaire, est absolument indépendant de la Société suisse de la Croix-Rouge,

dont il n'a pas à s'occuper d'une façon spéciale. Aussi, les soussignés ont-ils décidé de fonder à Genève une section cantonale de la Croix-Rouge suisse. Ils comptent sur l'appui patriotique de la population genevoise, si profondément attachée à la Suisse, et invitent tous leurs concitoyens à se faire recevoir membres de la Croix-Rouge.

Genève, novembre 1889.

S. Coutau, colonel fédéral.

J.-Et. Dufour, président de la Société des Officiers.

E. Dufresne, président de la section de Genève de la Société fédérale des Sous-Officiers.

D^r P. Dunant, professeur honoraire d'hygiène à l'université.

M. Fleutet, conseiller d'Etat, président du département militaire.

D^r Ed. Gœtz, médecin adjoint de l'Hôpital cantonal.

D^r G. Haltenhoff, membre du Comité central de la Société suisse de la Croix-Rouge.

F. Lombard, président de la Société genevoise d'Utilité publique.

M. Mottu, directeur de l'Hôpital cantonal.

J. Toggywyler, président de la Société fédérale du Grutli.

D^r A. Wyss, président honoraire de la Société des Samaritains.

Nous ne connaissons point encore le résultat général, de l'appel qui précède; nous savons seulement qu'un comité de dames est en formation, et nous souhaitons que la tentative faite par les promoteurs de ce mouvement soit couronnée de succès.